



Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Trente-sixième session
4-15 mai 2020

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Maldives

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Il n'est pas l'expression de l'opinion du Secréariat de l'Organisation des Nations Unies.

GE.20-02307 (F) 180320 230320



* 2 0 0 2 3 0 7 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Faits nouveaux survenus depuis le dernier examen.....	3
A. Paysage politique	3
B. Mécanisme national des droits de l’homme et cadre législatif	4
C. Planification nationale et voie à suivre	5
D. Coopération avec les mécanismes internationaux de protection des droits de l’homme	6
III. Suite donnée au deuxième Examen.....	7
A. Éducation	7
B. Logement convenable	9
C. Santé	9
D. Questions relatives à l’environnement.....	10
E. Système de justice pénale	12
F. Réforme du système judiciaire et du secteur de la justice	13
G. Liberté d’expression et protection des défenseurs des droits de l’homme et des journalistes.....	15
H. Femmes.....	15
I. Enfants	18
J. Personnes handicapées.....	19
K. Migrants.....	20
L. Traite des personnes	21
IV. Défis liés au développement	22
A. Drogues et infractions liées aux drogues	22
B. Manque de capacités.....	23
C. Questions nouvelles	23
V. Conclusion	24

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme. Il rend compte de l'application des 198 recommandations que les Maldives ont acceptées à l'issue du deuxième Examen périodique universel, ainsi que des mesures prises concernant les recommandations 143.13, 144.11, 144.14, 144.40, 144.41 et 144.42, dont elles ont pris note, et de la mise en œuvre partielle des recommandations 143.25, 143.27, 143.28 et 144.12, dont elles ont également pris note.
2. Le présent rapport met en lumière les progrès que le pays a accomplis au cours des quatre dernières années dans les principaux secteurs du développement et en matière de protection des droits de l'homme. Malgré des réalisations notables, les Maldives se heurtent encore à de nombreux obstacles au développement en raison de ressources limitées, de capacités techniques insuffisantes et d'un dispositif de gouvernance lacunaire.
3. Les préparatifs du troisième Examen périodique universel ont été engagés aux Maldives au début de 2019. Un atelier a été organisé en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme afin de familiariser les pouvoirs publics et les autres parties prenantes avec le mécanisme d'établissement de rapports. Le 19 décembre 2019, le Président de la République, Ibrahim Mohamed Solih, a convoqué le Comité national permanent¹, qu'il a chargé de diriger tous les travaux relatifs à l'établissement du présent rapport. Des consultations ont été menées avec la Commission nationale des droits de l'homme et des organisations de la société civile en janvier 2020.

II. Faits nouveaux survenus depuis le dernier examen

A. Paysage politique

Recommandations 141.77, 143.43, 143.56, 143.57, 144.40, 144.41 et 144.42

4. Les Maldives se sont dotées d'un système de gouvernance multipartite à la suite de l'adoption, en 2008, d'une nouvelle Constitution qui a instauré de nombreux droits fondamentaux, établi la séparation des pouvoirs et porté création d'institutions de contrôle visant à garantir l'existence de contre-pouvoirs efficaces.
5. À l'heure actuelle, les Maldives s'emploient encore à transposer les changements prévus par la nouvelle Constitution dans un cadre structurel et normatif marqué par des problèmes tenaces.
6. Au cours de la période considérée, les Maldives ont fait l'objet d'une surveillance attentive en raison des actes antidémocratiques du précédent Gouvernement. La corruption endémique, la paralysie des institutions judiciaires et les entorses de l'État aux droits fondamentaux faisaient partie du quotidien.
7. Fort de sa majorité parlementaire, le précédent Gouvernement a fait voter des textes qui ont restreint les droits de ses opposants politiques et la liberté de la presse, notamment la loi sur la protection de la réputation et la liberté d'expression (loi sur la diffamation) et la loi de lutte contre les défections. D'autres lois, dont la loi sur la prévention du terrorisme, ont été largement détournées pour réprimer l'opposition, et les principaux dirigeants politiques ont tous été condamnés à des peines d'emprisonnement.
8. Le Gouvernement en place a déclaré l'état d'urgence en 2018, arrêté deux juges de la Cour suprême, dont son président, suspendu les garanties constitutionnelles s'appliquant dans les cas d'arrestation et de détention, interdit les rassemblements publics, conféré des pouvoirs étendus aux forces de sécurité pour placer des dissidents en détention arbitraire et menacé de fermer des chaînes de média.
9. La coalition au pouvoir a paralysé le Parlement et fait appel aux forces de sécurité pour l'empêcher de mener à bien ses travaux. Les séances ont été suspendues par la contrainte pour une durée illimitée.

10. À la suite des élections présidentielles de 2018, toutes les condamnations motivées par des considérations politiques ont été portées en appel et annulées par les tribunaux et la loi de lutte contre les défections a été abrogée.

11. En novembre 2018, le Président Solih a prêté serment et promis de restaurer l'état de droit et les valeurs démocratiques, de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et de renforcer le système de gouvernance.

12. Après une passation de pouvoir pacifique, la nouvelle coalition a obtenu la majorité qualifiée aux élections législatives qui se sont tenues en avril 2019.

13. Ces victoires politiques ont offert au nouveau Gouvernement une occasion unique de remédier aux carences institutionnelles, législatives et structurelles de l'État et de consolider les valeurs et principes démocratiques.

14. Des commissions présidentielles ont été créées pour enquêter de façon transparente et impartiale sur les décès et les disparitions forcées² ainsi que sur les détournements de fonds publics dont s'est rendu coupable le précédent Gouvernement³. Des comités présidentiels ont été mis en place pour réexaminer les cas de licenciement illégal⁴ et enquêter sur les pratiques arbitraires et la corruption dans l'attribution des logements sociaux⁵.

15. Un projet de loi sur la justice transitionnelle a été présenté au Parlement en octobre 2019 comme suite à l'engagement pris par le Gouvernement d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris les actes de torture, et de veiller à ce que chacun réponde de ses actes.

16. Le Gouvernement a lancé une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption, ouvert un portail en ligne pour simplifier le signalement anonyme d'actes de corruption et, pour la première fois aux Maldives, le Président et les ministres du Gouvernement ont rendu public leur patrimoine.

B. Mécanisme national des droits de l'homme et cadre législatif

Recommandations 141.1, 141.2, 141.3, 141.4, 141.5, 141.6, 141.7, 141.20, 141.100, 141.101, 143.23, 143.26, 143.27, 143.28, 143.29, 143.57 et 144.40

17. Au cours des quatre dernières années, la Commission nationale des droits de l'homme, en sa qualité de mécanisme national de prévention, a entrepris un travail considérable pour lutter contre les actes de torture commis dans les lieux de détention. En outre, elle collabore avec les institutions publiques concernées à l'examen des projets de loi ayant trait aux droits fondamentaux, organise depuis 2012 des séminaires sur les droits de l'homme pour informer les populations insulaires sur ces droits et les encourager à les respecter, et entretient des échanges constructifs avec les mécanismes internationaux pour rendre compte de la situation des droits de l'homme dans le pays.

18. La décision rendue par la Cour suprême à l'issue de la procédure qu'elle avait lancée de sa propre initiative contre la Commission nationale des droits de l'homme en 2014, qui limitait les possibilités de coopération de cette dernière avec les mécanismes internationaux, verra ses effets annulés par les modifications proposées par le Gouvernement à la loi relative à ladite commission, notamment les dispositions habilitant celle-ci à communiquer avec les organisations internationales et toutes les entités des Nations unies et à leur présenter des rapports sans restriction aucune.

19. Le Gouvernement continuera de coopérer sans réserve avec la Commission nationale des droits de l'homme et de lui apporter son plein appui afin qu'elle s'acquitte de ses fonctions en bonne et due forme et en toute indépendance. Il prend acte des préoccupations que suscitent les difficultés budgétaires auxquelles la Commission est confrontée et est disposé à étudier les mesures à prendre pour accroître ses ressources à la suite d'une évaluation indépendante de ses moyens et de ses besoins.

20. Achevé en 2016, le cadre national des droits de l'homme⁶, qui recense 14 domaines de réalisations aux fins de la promotion, de la protection et de l'exercice des droits

fondamentaux, illustre les efforts importants déployés pour développer une culture des droits de l'homme dans les institutions publiques.

21. Le cadre national sera complété par le plan d'action national en faveur des droits de l'homme, en cours d'achèvement, dans lequel seront définis des objectifs, des activités et des calendriers qui permettront aux institutions de mettre en œuvre des mesures visant à réaliser les droits fondamentaux.

22. Le Gouvernement est conscient qu'il est nécessaire de renforcer le cadre législatif des Maldives afin de garantir la protection des droits fondamentaux.

23. Pour ce faire, le Gouvernement a mené, au cours de ses cent premiers jours au pouvoir, un examen de la législation en vigueur et modifié les textes qui avaient été adoptés dans le but d'attaquer ou de défavoriser tel ou tel groupe de personnes.

24. En outre, les modifications de lois requises pour renforcer l'autonomie de la Commission nationale des droits de l'homme, de la Commission électorale, de la Commission de lutte contre la corruption, de la Commission des services judiciaires, de la Commission de la fonction publique, du Bureau du Vérificateur général des comptes et du bureau du procureur général, notamment les dispositions visant à garantir que les membres de ces institutions agissent en toute indépendance et dans le respect de normes et d'une déontologie strictes, ont été présentées au Parlement. Ces projets de modification prévoient également une obligation de déclaration de patrimoine et le renforcement de l'obligation de rendre des comptes au Parlement.

25. Plus de 200 lois à adopter ou à modifier figurent au programme législatif du Gouvernement pour la période 2019-2023. Les principaux textes législatifs adoptés en 2019 sont la loi sur les commissions présidentielles, la loi sur les professions juridiques, la loi sur le patrimoine, la loi sur la protection des lanceurs d'alerte, la loi sur la justice pour mineurs, la loi sur la protection des droits de l'enfant et la deuxième loi portant modification de la loi sur la prévention du terrorisme.

26. La loi sur l'égalité des sexes, la loi de procédure pénale, la loi sur la politique salariale nationale et la loi abrogeant la loi sur la diffamation figurent au nombre des textes importants adoptés au cours de la période considérée.

C. Planification nationale et voie à suivre

27. Du fait qu'elle n'était ni planifiée ni organisée par ordre de priorité, l'action que le pays a menée par le passé en faveur du développement s'est soldée par un développement non durable et une mauvaise affectation des ressources. La reprise de la planification nationale, après sept ans, permet de mieux coordonner et organiser l'action en faveur du développement, d'exploiter au maximum la budgétisation axée sur les résultats et d'agir dans les domaines qu'il est urgent de réformer.

28. Le Gouvernement actuel a rempli 83 % des engagements qu'il a pris dans le cadre de son plan d'action de cent jours⁷ et continue de s'employer à tous les honorer. Par la suite, un plan d'action stratégique global pour la période 2019-2023 a été élaboré en consultation avec toutes les parties intéressées, y compris les organisations de la société civile⁸. En phase avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce plan définit des objectifs de développement à atteindre dans cinq grands secteurs, à savoir l'économie bleue, l'État solidaire, la dignité des familles, le *jazeera dhiriulhun* (mode de vie insulaire) et la bonne gouvernance. Il traite également de questions connexes, notamment la résilience face aux changements climatiques, la durabilité et l'égalité des sexes, et prévoit des arrangements institutionnels afin d'éviter une mise en œuvre fragmentée des politiques.

29. Ce plan se verra complété par le plan de développement national et plan national d'aménagement du territoire, au stade de projet, qui vise à parvenir à un développement durable et décentralisé.

D. Coopération avec les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme

Recommandations 141.16, 141.17, 141.18, 141.19, 143.10, 143.11, 143.14, 143.15, 143.18, 143.20, 143.21, 143.24, 143.25, 143.30 et 143.31

30. La persistance des violations des droits de l'homme, la suppression des libertés et la déclaration de l'état d'urgence par le précédent Gouvernement ayant été largement condamnés par la communauté internationale, les Maldives se sont retrouvées isolées sur la scène internationale.

31. En septembre 2016, les Maldives ont été inscrites à l'ordre du jour du Groupe d'action ministériel du Commonwealth en raison de la détérioration de la situation des droits de l'homme et de l'état de droit dans le pays et averties qu'elles risquaient d'être exclues de l'organisation. En conséquence, les Maldives ont quitté le Commonwealth le 13 octobre 2016.

32. En 2017, l'Union européenne a adopté un cadre de sanctions, notamment l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, contre les parties reconnues responsables d'avoir porté atteinte à l'état de droit, violé les droits de l'homme et fait obstacle à une solution politique inclusive.

33. Le Gouvernement actuel a adopté une politique étrangère progressiste, l'objectif étant de renouer avec la communauté internationale. Le 1^{er} février 2020, les Maldives ont réintégré le Commonwealth.

34. Bien que les Maldives aient adressé, en 2006, une invitation permanente à tous les titulaires de mandat thématique au titre des procédures spéciales, des demandes de visite ont été rejetées par le précédent Gouvernement au cours de la période considérée. Le 1^{er} février 2019, les Maldives ont donc réaffirmé la validité de leur invitation permanente.

35. La Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, Karima Bennouna, s'est rendue aux Maldives en juin 2019, marquant ainsi la première visite en six ans d'un expert mandaté au titre d'une procédure spéciale. Le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Nils Melzer, a procédé à son évaluation en novembre 2019. Le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, David Kaye, a confirmé sa visite aux Maldives en mars 2020.

36. Des visites ont été effectuées par la chef du Service de l'état de droit, de l'égalité et de la non-discrimination du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Mona Rishmawi, en mai et décembre 2016, en février 2018, en mars 2019 et en janvier 2020.

37. Les Maldives participent activement aux sessions ordinaires du Conseil des droits de l'homme ainsi qu'aux sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, afin de donner des recommandations constructives aux États examinés. Elles continuent de coopérer avec les groupes de travail des Nations Unies et le Comité des droits de l'homme sur les communications individuelles transmises au Gouvernement.

38. Ainsi, dans le cadre des engagements pris par le Gouvernement pour ses cent premiers jours d'exercice, des informations à jour ont été communiquées au Groupe de travail sur la détention arbitraire concernant toutes les communications transmises aux Maldives. Le Gouvernement continue de collaborer avec le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires concernant le cas d'Ahmed Rilwan.

39. Les Maldives sont parties à sept des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et signataires de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants depuis 2004. Le 6 février 2017, la Commission nationale responsable de la Convention et du Protocole s'y rapportant s'est réunie aux fins de la mise en œuvre des obligations internationales découlant de ces instruments, notamment la présentation du rapport initial.

40. Le 17 octobre 2017, les Maldives ont présenté leur rapport initial au titre de la Convention contre la torture, dont l'examen s'est tenu les 27 et 28 novembre 2018. Comme

il s'y était engagé lors de l'examen, le Gouvernement a présenté un rapport de suivi le 25 octobre 2019.

41. Le 17 décembre 2019, le Président a signé une déclaration relative à l'article 22 de la Convention contre la torture, par laquelle les Maldives reconnaissent la compétence du Comité contre la torture pour recevoir et examiner des communications émanant de particuliers.

42. Des travaux sont en cours aux fins de la ratification par le Parlement de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, dont les Maldives sont signataires depuis le 6 février 2007.

43. Le 24 décembre 2019, le Conseil des ministres a décidé de lever les réserves concernant les alinéas b), e) g) et h) du paragraphe 1 et le paragraphe 2 de l'article 16 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cette décision a été transmise au Parlement pour approbation le 2 février 2020.

44. En outre, au cours de la période considérée, les Maldives ont présenté leur sixième rapport périodique au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et leur rapport initial au titre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

45. À l'heure de s'acquitter de l'obligation qui leur incombe de présenter des rapports aux organes conventionnels, les Maldives continuent de se heurter à l'absence de systèmes adéquats de conservation de l'information au sein des institutions. Pour y remédier, le bureau du procureur général et la Commission nationale des droits de l'homme ont lancé, le 10 décembre 2019, le Portail des Maldives relatif aux droits de l'homme, qui sert désormais de guichet unique aux fins du suivi de la mise en œuvre des obligations internationales du pays. Les Maldives s'attachent actuellement à créer un mécanisme national d'établissement de rapports et de suivi.

46. Le Gouvernement étudie sa position sur les recommandations 143.14, 143.15 et 143.18.

III. Suite donnée au deuxième Examen

A. Éducation

Recommandations 141.80, 141.98, 141.109, 141.110, 141.111, 141.112, 141.113, 141.114, 141.115 et 141.116

47. Le taux d'alphabétisation étant de près de 100 % aux Maldives, le pays s'attache en priorité à offrir un enseignement de qualité à tous, sans discrimination. Malgré les difficultés posées par sa géographie, l'accès à l'éducation est garanti dans l'ensemble du pays. À la fin de 2018, les Maldives comptaient 88 211 élèves inscrits dans des établissements d'enseignement⁹.

48. La Constitution consacre le droit à l'éducation pour tous, sans discrimination d'aucune sorte. La loi sur l'enseignement préscolaire fait obligation à l'État de garantir l'accès à l'éducation pour tous les enfants d'âge préscolaire. La Constitution et la loi sur la protection des droits de l'enfant, qui vient d'être ratifiée, font obligation à l'État d'assurer la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire et prévoient que l'État a, avec les parents, la responsabilité d'offrir un enseignement primaire et secondaire à tous les enfants.

49. Par conséquent, la distribution gratuite de manuels scolaires et de bons d'achat de fournitures scolaires a été mise en place. Le Ministère de l'éducation accorde aux établissements qui accueillent des enfants ayant des besoins particuliers une prime pour chaque élève accueilli et une aide supplémentaire est accordée aux enfants vulnérables pour d'autres raisons.

50. La Constitution fait obligation à l'État de garantir la possibilité, pour ses citoyens, de suivre un enseignement supérieur. Le Gouvernement a lancé un projet de gratuité du diplôme de premier cycle grâce auquel 3 087 étudiants, toutes filières confondues, ont pu

s'inscrire dans des programmes de premier cycle dans les établissements d'enseignement supérieur du pays. Plus de 30 millions de rufiyaa (soit 194 553 dollars É.-U.) ont été alloués à ce projet. En outre, en 2019, le Gouvernement a réduit à 3 % les taux d'intérêt sur les prêts contractés pour financer des études supérieures ou des formations et prolongé les délais de remboursement.

51. Le projet de loi sur l'éducation et le projet de loi sur l'enseignement supérieur ont été élaborés et présentés au Parlement le 6 décembre 2019, l'objectif étant de renforcer le cadre juridique régissant l'éducation aux Maldives.

52. En vue d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé, le Gouvernement exige depuis 2016 que le personnel enseignant ait au moins reçu une formation diplômante dans les métiers de l'enseignement. À la faveur d'un accord spécial avec l'Université nationale des Maldives, un projet a été mené en 2017 pour former 3 000 enseignants dans le cadre d'un programme de premier cycle. Pendant la période considérée, le Ministère de l'éducation a collaboré avec la Banque mondiale pour mener un projet visant à favoriser l'éducation (« Enhancing Education Development Project ») et continue de recevoir l'aide de différentes entités des Nations Unies. En 2019, les Maldives sont devenues bénéficiaires du Partenariat mondial pour l'éducation.

53. Le nouveau programme scolaire en place depuis 2015 prévoit l'enseignement des droits de l'homme, lequel est dispensé à des étapes clefs de la scolarité. En outre, il s'appuie sur l'éducation du XXI^e siècle et entend équiper les élèves des compétences qui sont indispensables à l'ère de la mondialisation.

54. Créé sous le Gouvernement actuel, le Ministère de l'enseignement supérieur est chargé de superviser l'enseignement de ce niveau aux Maldives et d'améliorer l'offre en la matière. Un audit institutionnel des établissements d'enseignement supérieur a été réalisé afin d'évaluer et de contrôler la qualité des services. Le Cadre national de qualification des Maldives est actuellement à l'examen.

55. Les enfants en conflit avec la loi qui sont privés d'éducation font l'objet d'une évaluation individuelle, laquelle permet de définir leurs besoins en matière d'éducation et d'élaborer un plan d'enseignement adapté. Le pays s'emploie à faire des demandes d'assistance technique aux fins de la mise au point de parcours aménagés qui soient adaptés aux enfants déscolarisés et à ceux en conflit avec la loi.

56. La Politique d'éducation inclusive donne aux enfants ayant des besoins éducatifs particuliers la possibilité d'être inscrits dans des établissements scolaires ordinaires et la procédure d'évaluation du nouveau programme scolaire permet d'adapter celui-ci aux besoins de chaque enfant. Des dispositions sont prises pour garantir l'accès des personnes handicapées à leur salle de classe, cependant l'accès à l'ensemble des bâtiments de leur établissement scolaire demeure problématique. En 2019, un nouvel établissement équipé de rampes permettant aux personnes handicapées d'accéder à l'ensemble des locaux a été ouvert dans la région de la capitale. Conscient que le pays manque cruellement d'enseignants qualifiés spécialisés dans les besoins éducatifs particuliers, le Gouvernement a mené, dans le cadre des engagements pris pour ses 100 premiers jours d'exercice, une évaluation des ressources nécessaires pour renforcer l'éducation différenciée dans les établissements scolaires.

57. En 2016, une filière B-Tech a été mise en place dans tous les établissements scolaires des Maldives pour assurer la formation professionnelle et l'enseignement technique. De plus, l'Autorité de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels et l'École polytechnique des Maldives continuent de proposer des formations professionnelles dans différents secteurs. Depuis 2016, le pays s'emploie, dans le cadre du Partenariat mondial pour l'éducation et avec l'aide de la Banque mondiale, à concevoir un dispositif complet de parcours parallèles destinés aux élèves désireux d'acquérir des compétences et de suivre des formations qui s'écartent du parcours classique.

B. Logement convenable

Recommandation 141.102

58. Les politiques menées par le Gouvernement en matière de logement social afin de remédier à la grave pénurie de logements, à l'insuffisance de l'offre et des ressources financières et aux lacunes du cadre juridique correspondant sont traitées dans le plan d'action stratégique. Afin de trouver une solution à long terme, le Gouvernement a procédé à une évaluation des besoins en matière de logement en mettant l'accent sur le développement régional comme premier critère de répartition des projets.

59. De 2016 à 2018, 1 096 logements ont été construits dans les atolls, et 704 dans la région de la capitale.

60. Le Comité présidentiel chargé d'enquêter sur les problèmes relatifs aux programmes de logement publics passe actuellement en revue les listes de bénéficiaires afin de vérifier que toutes les demandes ont été évaluées équitablement et de trouver les responsables des infractions commises dans le cadre de l'attribution d'appartements au titre des programmes de logements sociaux menés par le précédent Gouvernement dans la région de la capitale.

61. En 2019, le Gouvernement a lancé dans tout le pays un vaste projet de logement social qui prévoit la création de 20 000 logements sociaux dans les atolls et de 6 000 autres dans la région de la capitale. Parallèlement aux mesures prises pour mettre au point des programmes de financement du logement abordables prévoyant des prêts à faible taux d'intérêt pour la construction d'habitations, une loi visant à garantir l'équité et la transparence dans l'attribution de logements sociaux est en cours d'adoption.

C. Santé

Recommandations 141.103, 141.104, 141.105, 141.106, 141.107, 141.108 et 143.68

62. Entre 2000 et 2016, l'espérance de vie à la naissance dans le pays est passée de 70 à 73 ans pour les hommes et de 70,1 à 74,7 ans pour les femmes. Le taux de mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes est passé de 17 en 2001 à 6,8 en 2017. Le rapport de mortalité maternelle a diminué, passant de 143 pour 100 000 naissances en 2001 à 44 en 2016 grâce à l'amélioration des soins obstétricaux d'urgence dispensés dans les atolls et des soins prénataux dispensés dans les îles.

63. Les Maldives sont exemptes de poliomyélite depuis 1981 et aucun cas autochtone n'a été détecté depuis cette date¹⁰. En 2015, le vaccin antipoliomyélitique inactivé injectable a été ajouté au calendrier de vaccination. La surveillance de la paralysie flasque aiguë se poursuit, conformément aux directives de l'Organisation mondiale de la Santé.

64. La plupart des maladies transmissibles font l'objet d'une lutte efficace et certaines ont même été éliminées. Cependant, les comportements à haut risque constituent une menace accrue pour la santé publique. Des maladies telles que la dengue, la grippe saisonnière et le chikungunya restent des causes majeures de morbidité.

65. Du fait de l'urbanisation, de la sédentarité, de la consommation d'aliments dangereux pour la santé et des changements environnementaux, les maladies non contagieuses sont la principale cause de morbidité et de mortalité dans le pays, où elles comptent pour environ 83 % des décès. Les maladies liées à la nutrition continuent de toucher fortement différents groupes de population, notamment les enfants, qui souffrent de malnutrition infantile ou d'obésité. De par leur prévalence, la thalassémie, les troubles mentaux, le cancer et les handicaps, notamment les troubles du développement, sont autant d'autres défis sanitaires que le pays doit relever.

66. Les Maldives ont élaboré et mis en œuvre un plan d'action multisectoriel visant à lutter contre les maladies non contagieuses, lequel suit le Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles et est en cours de révision pour qu'y soient intégrées les mesures énoncées dans la déclaration de haut niveau des Nations Unies sur les maladies non transmissibles et dans le plan d'action stratégique.

67. Le plan d'action stratégique prévoit des stratégies et actions visant à promouvoir des modes de vie sains au moyen de mesures administratives et législatives et de mesures de politique générale. Les Maldives ont imposé de lourdes taxes, supérieures aux moyennes relevées aux niveaux régional et mondial, sur les boissons non alcoolisées, les boissons énergétiques et les produits du tabac (25 % pour les cigarettes et 200 % pour les autres produits du tabac). Elles ont également commencé à apposer des avertissements sanitaires d'un réalisme brutal sur les produits du tabac et interdit la vente de cigarettes à l'unité.

68. Des services de santé essentiels et un système de transport pour la prise en charge des cas urgents ont été mis en place dans toutes les îles habitées. Entièrement financé par des fonds publics, le régime d'assurance maladie universelle (« Aasandha ») garantit à tous la sécurité financière et un meilleur accès aux soins. Malgré cela, la dispersion géographique de la population, le manque de fiabilité du réseau de transport, la dépendance du pays aux importations de médicaments et de matériel médical et le manque de ressources humaines sont autant d'obstacles à une offre de soins de santé de qualité et à l'accès à ces soins.

69. Les soins curatifs en établissement tendent à remplacer les soins de santé primaires de proximité. Des services nationaux d'urgences médicales, dont un centre d'appel chargé de coordonner toutes les urgences médicales du pays, sont en cours de création.

70. Les dépenses de santé des Maldives, qui représentaient au total 9 % du produit intérieur brut en 2017, sont élevées par rapport à celles d'autres pays dans une situation de développement comparable. Grâce à la mise en place du régime d'assurance maladie et à d'autres avancées réalisées dans le domaine de la santé publique, le montant restant à la charge des ménages maldiviens a diminué, passant de 30 % des dépenses totales de santé en 2014 à 21 % en 2017.

71. Le Gouvernement est conscient du manque d'infrastructures de santé. Trois établissements de soins tertiaires ont été créés dans la région de la capitale et des travaux sont en cours pour ouvrir des hôpitaux de soins tertiaires dans cinq régions données. Des soins de chimiothérapie sont proposés dans la région de la capitale. Les soins hospitaliers ont été améliorés et étendus : 97 îles disposent de services de laboratoire, 13 de centres de dialyse et tous les atolls disposent de services spécialisés de santé dentaire, de physiothérapie et de santé maternelle et infantile. Les heures d'ouverture des établissements de santé des îles ont été étendues. Tous les hôpitaux des atolls sont équipés pour pouvoir fournir des soins à des groupes ayant des besoins particuliers, notamment les patients atteints de thalassémie.

72. Les Maldives font de l'amélioration des établissements de santé mentale une priorité majeure. Le Centre national de santé mentale a été créé en 2019 et l'assurance maladie publique couvre désormais les médicaments et les soins destinés aux patients présentant des troubles mentaux, tant dans les établissements publics que dans les établissements privés. Des mesures sont actuellement prises pour étendre les services de santé mentale à cinq régions du pays et pour mettre en place des pôles de santé mentale et des services d'accompagnement psychologique dans les îles.

73. Achevé en 2017, le nouveau plan directeur en matière de santé pour la période 2016-2025 met l'accent sur l'amélioration des connaissances en matière de santé sexuelle et procréative et de l'accès aux services y afférents. La directive nationale relative à la planification familiale est un instrument non discriminatoire qui facilite l'accès aux services. Des programmes de santé sexuelle et procréative sont élaborés pour garantir l'accès de tous aux services spécialisés. Une analyse des lacunes¹¹ a été menée pour répertorier les questions qui sont pour l'heure écartées des discussions générales sur la santé sexuelle et procréative.

D. Questions relatives à l'environnement

Recommandations 141.126, 141.127, 141.128, 141.129 et 143.71

74. Adoptée le 6 septembre 2015, la loi sur la gestion des catastrophes prévoyait la création d'une agence nationale de gestion des catastrophes, dont les fonctions ont été

assumées, jusqu'à sa fondation le 31 décembre 2018, par le Centre national de gestion des catastrophes, sous les auspices du Ministère de la défense.

75. En 2017, le Centre national avait noué le dialogue avec les populations insulaires dans environ 27 % des îles habitées afin de mettre au point des plans de gestion des catastrophes spécifiques à chaque île. Il a également mené des programmes locaux de gestion des risques de catastrophe dans les îles et lancé un programme de résilience des stations balnéaires visant à renforcer la capacité de ces dernières à faire face à des catastrophes.

76. L'élaboration du plan national de gestion des catastrophes a débuté en décembre 2016. Le plan national d'opérations d'urgence est quant à lui en cours de révision dans le cadre du projet mené par le Gouvernement actuel pour garantir la capacité d'intervention en cas de catastrophe et renforcer la collaboration institutionnelle.

77. L'approvisionnement en eau potable demeurant problématique, un projet de loi sur l'eau et l'assainissement a été soumis au Parlement en novembre 2019. La loi sur la gestion des catastrophes consacre le droit à l'eau potable en cas de catastrophe et dispose qu'il revient à l'organisme public chargé de la sécurité hydrique de garantir l'approvisionnement en eau potable saine et salubre lors d'un tel événement¹².

78. Les Maldives, qui sont un petit État insulaire en développement, sont vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

79. Bien que, sur la scène internationale, les Maldives plaident en faveur de la protection de l'environnement, les grands projets de développement ont pris le pas sur les préoccupations environnementales sous le précédent Gouvernement. Le 27 avril 2015, l'Agence de protection de l'environnement a été privée du pouvoir qui lui était conféré d'évaluer les conséquences sur l'environnement des projets touristiques avant leur autorisation.

80. Le Gouvernement est désormais déterminé à redoubler d'efforts pour renforcer la résilience aux changements climatiques et à mettre en œuvre des solutions multisectorielles et durables pour atténuer les dommages que subissent les écosystèmes maldiviens.

81. En 2019, un projet de loi sur les changements climatiques a été présenté au Parlement aux fins de la création du Conseil sur les changements climatiques, organisme qui sera chargé d'examiner les conséquences des projets de développement sur l'environnement, et d'un Fonds de lutte contre les conséquences des changements climatiques, destiné à favoriser la mise en œuvre de mesures d'adaptation et d'atténuation et à renforcer les partenariats public-privé. En outre, l'adoption de la loi portant modification de la loi sur le tourisme, le 20 décembre 2018, a redonné à l'Agence de protection de l'environnement la capacité d'évaluer les conséquences sur l'environnement des projets de développement menés dans le secteur du tourisme.

82. Le Fonds vert des Maldives a été créé pour renforcer les principes de transparence et de responsabilité dans l'attribution de financements destinés à la protection de l'environnement. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la taxe verte dont s'acquittent les touristes est affectée à ce fonds pour financer exclusivement des initiatives liées à la protection de l'environnement. Un état des lieux mené dans quatre atolls a permis de recenser 11 îles aux écosystèmes particulièrement riches nécessitant des mesures de sauvegarde et deux atolls ont été portés candidats au statut de réserve de biosphère de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'idée étant d'assurer leur sauvegarde et d'y favoriser le développement d'une activité économique durable. Au cours des cent premiers jours d'exercice du Gouvernement, des programmes de sensibilisation aux questions liées à l'environnement ont été menés à l'intention des ministres, des membres du Parlement et des conseillers.

83. Les Maldives ont récemment lancé l'Initiative pour des îles résilientes et intelligentes face aux changements climatiques, laquelle se veut un modèle à suivre pour les petits États insulaires en développement en proposant des mesures pragmatiques et globales visant à renforcer la résilience face aux changements climatiques, à créer une connectivité entre les îles, à améliorer la sécurité alimentaire et hydrique, à promouvoir le tourisme vert,

à construire des infrastructures résistantes aux changements climatiques et à mener la transition vers des sources d'énergie renouvelables.

84. Les Maldives ont été parmi les premiers pays à bénéficier du Fonds vert pour le climat. Dans le cadre d'un grand projet d'approvisionnement en eau résilient aux changements climatiques et rentable lancé en 2017, un système intégré de gestion des eaux composé d'installations de désalinisation et d'équipements de captage des eaux de pluie a été construit pour garantir à 29 îles, soit environ un quart de la population des Maldives, un accès à de l'eau salubre en toutes circonstances. Pour donner au pays les moyens de tirer davantage parti encore des initiatives du Fonds vert pour le climat, un cadre stratégique national sur cinq ans a été élaboré au titre de la programmation par pays du Fonds et en collaboration avec de multiples secteurs, l'idée étant de mobiliser le financement international de la lutte contre les changements climatiques en faveur des Maldives pour la période 2020-2024. Ce cadre est en cours d'adoption.

85. Conformément aux dispositions du Protocole de Montréal, les hydrochlorofluorocarbones seront totalement éliminés d'ici à 2020, plus de 90 % des objectifs étant déjà atteints. Les Maldives ont ratifié l'Amendement de Kigali, qui prévoit la suppression progressive des hydrofluorocarbones. Elles se sont également engagées à éliminer progressivement les plastiques à usage unique d'ici à 2023. Le pays s'emploie à élaborer un plan national de mise en œuvre qui lui permettra de réaliser l'ensemble de ses contributions déterminées au niveau national en application de l'Accord de Paris.

86. Les questions relatives à la gestion des déchets continuent d'avoir des conséquences directes sur la santé humaine, la faune et la flore marines et les écosystèmes. Le Gouvernement est déterminé à mettre en place des systèmes d'élimination des déchets décentralisés et spécifiques à chaque région afin d'instaurer des pratiques de gestion durable des déchets. En conséquence, le premier plan stratégique et plan d'action régional de gestion des déchets a été lancé en 2019.

87. Les Maldives ont pris de nombreuses mesures pour réduire leur dépendance aux combustibles fossiles. À cet égard, en partenariat avec des banques de développement multilatérales, elles ont lancé deux initiatives de grande envergure pour accroître les investissements privés durables dans les énergies renouvelables (projet « Accelerating Sustainable Private Investments in Renewable Energy ») et continuer de préparer les îles périphériques au développement énergétique durable (projet « Preparing Outer Islands for Sustainable Energy Development »). Ce dernier projet, qui consiste à intégrer des systèmes hybrides utilisant une source d'énergie renouvelable dans les systèmes de production d'électricité de 160 îles, est l'initiative la plus importante menée dans le secteur de l'énergie aux Maldives.

E. Système de justice pénale

Recommandations 141.74, 141.76 et 143.44

88. L'adoption de la loi de procédure pénale, le 2 mai 2016, a marqué une avancée importante du système de justice pénale. Ce texte met fin au flou qui entourait le déroulement des affaires pénales et clarifie le droit relatif aux enquêtes, à la détention provisoire, aux procès et à l'exécution des peines. Il prévoit également des délais stricts de conclusion des enquêtes et des poursuites judiciaires.

89. De plus, cette loi énonce des garanties spécifiques accordées aux mineurs et aux personnes handicapées, établit des procédures de mise en liberté sous caution et précise l'étendue des pouvoirs conférés aux forces de l'ordre dans le cadre des arrestations, des perquisitions et des saisies.

90. Des séances de formation sur la loi de procédure pénale ont été dispensées en deux temps en 2017¹³ : 48 fonctionnaires ont reçu une formation générale et 144 une formation spécialisée. Un programme de sensibilisation a été lancé en 2018 pour informer le grand public de la portée de ce texte et des droits qu'il accorde.

91. Les directives relatives aux procédures judiciaires, élaborées il y a près de dix ans, ont été révisées pour la première fois par le Ministre de la justice le 31 décembre 2018. Leur première version révisée a été publiée le 20 octobre 2019.

92. Ces directives révisées prévoient, entre autres dispositions notables, que la priorité soit donnée à la réadaptation et à la réinsertion dans les affaires impliquant des enfants en conflit avec la loi, que la non-divulgence des témoignages soit limitée aux affaires d'homicide, de violence en bande organisée et de terrorisme, et que le Procureur général soit tenu de réexaminer en temps voulu les durées de détention provisoire. Le 11 décembre 2019, le Procureur général a entamé un examen approfondi des affaires dans lesquelles le procès avait été reporté ou la période de détention provisoire prolongée.

93. Des travaux sont en cours pour que le Parlement soit saisi en 2020 d'un nouveau projet de loi sur les éléments de preuve et d'un projet de loi sur la protection des témoins, qui élargiront et renforceront le régime des preuves et témoignages dans les procédures pénales. En 2020, des modifications seront apportées à la loi sur la police afin de réformer le fonctionnement du Service de police des Maldives.

94. Le Ministère de la justice et le bureau du procureur général collaborent avec les parties intéressées pour concevoir des mécanismes de mesures non privatives de liberté et de justice réparatrice et intégrer toutes les lois pénales au Code pénal.

95. La réforme des prisons étant l'un des grands engagements du Gouvernement, le Ministère de l'intérieur a réuni une commission chargée de mener un examen exhaustif de toutes les prisons du pays. Les résultats de cet examen, publiés le 28 mai 2019, ont révélé qu'il fallait prendre d'urgence des mesures correctives dans plusieurs secteurs des services de répression. Un comité chargé du suivi de la réforme des prisons a donc été créé pour superviser la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'examen. Le Service pénitentiaire des Maldives met la dernière main à la directive sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, rédigée dans l'esprit des Règles Nelson Mandela.

F. Réforme du système judiciaire et du secteur de la justice

Recommandations 141.75, 141.78, 141.81, 143.32, 143.45, 143.46, 143.47, 143.48, 143.49, 143.50, 143.51, 143.52, 143.53, 143.54, 143.55, 143.57, 143.73, 143.74, 143.75, 143.77 et 143.78

96. Le système judiciaire fait depuis longtemps l'objet d'allégations de corruption, de perméabilité aux influences politiques et d'inefficacité. Le Gouvernement a pour ambition d'établir un système judiciaire indépendant, comptable de ses actes et à la portée du public qui défende les libertés fondamentales et rende justice dans les délais prescrits.

97. Pour y parvenir, il importe de réformer les procédures relatives à l'évaluation et aux compétences des juges, de transformer l'architecture des tribunaux, de redéfinir l'autorité de la Cour suprême de façon à interdire tout excès de pouvoir, d'améliorer la gestion interne des tribunaux, de renforcer la Commission des services judiciaires et de créer des institutions qui contribueront à la consolidation du secteur de la justice.

98. La première étape a consisté en une analyse¹⁴ des lacunes du système judiciaire ainsi que de la faisabilité des réformes proposées par le Gouvernement dans le secteur de la justice. Menée en mai 2019, elle a révélé qu'il était urgent de rétablir l'autonomie du Département de l'administration judiciaire, de créer un système efficace de gestion des dossiers et de veiller à ce que les règles de conduite des juges soient effectivement respectées. Elle a également souligné la nécessité de parvenir à la parité femmes-hommes dans le système judiciaire.

99. Toutes les juridictions, à l'exception de la Cour suprême, ont été reliées entre elles dans un même réseau et 85 % d'entre elles ont mis en place un nouveau système de gestion des dossiers. À la faveur du nouveau système de groupement, 71 nouveaux administrateurs en chef ont été nommés dans tous les tribunaux d'instance (magistrate courts) centraux.

100. Le 3 septembre 2019, la deuxième loi portant modification de la loi sur la Commission des services judiciaires a été adoptée afin d'améliorer la gestion des juridictions et le fonctionnement de ladite commission. Cette loi prévoit la réinstauration du Département de l'administration judiciaire. Institution à part gérée par un administrateur judiciaire en chef nommé par la Commission des services judiciaires, le Département aura pour mission de définir les structures internes des juridictions, de gérer toutes les affaires administratives de l'appareil judiciaire, de nommer et de révoquer les greffiers et d'organiser des formations à l'intention du personnel judiciaire.

101. Par ailleurs, la loi énonce clairement les procédures de dépôt de plainte et de sanction disciplinaire contre les juges, met l'accent sur les garanties d'une procédure régulière et la transparence dans l'application des mesures disciplinaires et prévoit une procédure d'appel.

102. Bien qu'il incombe à la Commission des services judiciaires, depuis sa création en 2008, de faire respecter le principe de la responsabilité chez les juges, elle ne s'est pas réellement acquittée de cette tâche par le passé, pour des raisons diverses et variées. Aujourd'hui, cependant, elle s'emploie activement à le faire.

103. En 2019, cinq anciens juges de la Cour suprême soupçonnés d'abus de pouvoir ou de manquements à la déontologie ont été visés par une enquête. Sur recommandation de la Commission des services judiciaires et en se fondant sur les conclusions rendues par sa commission judiciaire, le Parlement a mis en accusation quatre d'entre eux. Par ailleurs, la loi d'administration de la justice¹⁵ a été modifiée pour porter de cinq à sept le nombre de juges siégeant à la Cour suprême.

104. Une évaluation complète de chaque juge est en cours. La Commission des services judiciaires a commencé à élaborer une politique et procédure d'évaluation du travail et des compétences des juges¹⁶, qui tiendra lieu de document de référence aux fins de leur évaluation. Elle suit activement l'état d'avancement des affaires et le travail accompli par les juges afin de mettre fin aux retards injustifiés de l'appareil judiciaire et mène des activités de collaboration au niveau régional pour améliorer la formation dans le secteur de la justice.

105. Le Gouvernement entend modifier la législation en vigueur afin de restructurer l'architecture des juridictions et d'introduire les notions de « tribunal de district » et de « tribunal de circuit ». La construction d'un complexe judiciaire débutera en 2020.

106. Le Gouvernement a pris de nombreuses mesures afin de mettre en place des institutions judiciaires à même de remédier aux problèmes d'accès de la population à la justice. La loi sur les professions juridiques¹⁷ a porté création d'un Conseil de l'Ordre des avocats indépendant, consacrant ainsi la fin du contrôle du pouvoir judiciaire sur la profession juridique et l'autonomie et l'indépendance des avocats.

107. Afin que la prestation par l'État de services d'aide juridictionnelle ne reste pas lettre morte, un projet de loi y afférent¹⁸ a été élaboré en consultation avec toutes les parties intéressées et inscrit au programme législatif du Gouvernement. Dans le cadre du dispositif envisagé, les victimes d'actes de violence familiale et de la traite des êtres humains se verront proposer des services de représentation en justice.

108. Un séminaire sur le Code pénal a été organisé en 2016 à l'intention des magistrats. Un colloque judiciaire sur les droits de l'enfant et la justice pour mineurs ainsi qu'une session de formation des formateurs sur la loi de procédure pénale se sont tenus en 2017.

109. En 2019, l'Académie judiciaire a organisé dans tout le pays 12 ateliers sur la justice pour mineurs, la loi de procédure pénale, le Code pénal et les affaires familiales, auxquels ont assisté plus de 464 juges, magistrats, juristes et auxiliaires de justice.

110. Les compétences des juges et la qualité de la justice continuent de se ressentir de l'absence d'un système de formation continue dans le domaine juridique. Le Gouvernement collabore activement avec des partenaires internationaux pour proposer des formations aux membres du corps judiciaire.

111. Il a été proposé de modifier la loi de procédure pénale et un Code de procédure civile¹⁹ réunissant toutes les dispositions légales en la matière a été élaboré pour la première fois et présenté au Parlement le 6 décembre 2019.

112. Le Gouvernement s'emploie à mettre en place des modes alternatifs de règlement des litiges. Il s'est également donné pour priorité de rendre opérationnel et de renforcer le Centre d'arbitrage international des Maldives²⁰, dont le conseil d'administration a donc été rétabli en 2019. En outre, les Maldives ont signé la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation, le 7 août 2019, et adhéré à la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, le 18 septembre 2019.

G. Liberté d'expression et protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes

Recommandations 141.82, 141.83, 141.84, 141.85, 141.86, 141.87, 141.88, 141.89, 141.90, 143.57, 143.58, 143.60, 143.61, 143.62, 143.63, 143.64, 143.65 et 143.66

113. La loi sur la diffamation, qui imposait de lourdes amendes aux journalistes et aux médias au motif de lutter contre la diffamation, faisant ainsi peser une menace sur la liberté d'expression, a été abrogée le 22 novembre 2018.

114. En 2019, une enquête parlementaire a été menée sur le fonctionnement de la Commission nationale de l'audiovisuel et de nouveaux membres y ont été nommés. Un comité a été créé au Conseil des médias des Maldives pour enquêter sur les actes commis contre des journalistes.

115. L'insuffisance des actions entreprises pour enquêter sur la disparition du journaliste Ahmed Rilwan en 2014 a démontré qu'il n'y avait pas, sous le précédent Gouvernement, de réelle volonté politique de veiller à ce que justice soit rendue. La Commission présidentielle chargée d'enquêter sur les meurtres et les disparitions forcées s'est saisie de la question, sur laquelle elle a rendu ses premières conclusions en septembre 2019.

116. Le Service de police des Maldives continue de lutter activement contre les menaces et le harcèlement, en ligne ou en présence, afin de garantir la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme.

117. Le Gouvernement est conscient du rôle primordial que jouent les organisations de la société civile, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme, qu'il a d'ailleurs sollicités aux fins de l'élaboration de politiques d'importance primordiale, notamment des textes de loi essentiels, le plan d'action stratégique, le plan national de développement et le plan d'action national en faveur des droits de l'homme.

118. La loi sur la protection des lanceurs d'alerte²¹ vise à protéger les journalistes et toute autre personne signalant des actes de corruption au sein de l'État. De nouveaux projets de loi sur la liberté d'expression et la liberté de la presse sont en cours d'élaboration et le plan d'action stratégique énonce des principes directeurs en la matière.

119. En outre, un nouveau projet de loi sur les associations a été soumis au Parlement le 28 octobre 2019, l'idée étant de renforcer le cadre juridique s'appliquant aux organisations de la société civile.

H. Femmes

Recommandations 141.34, 141.35, 141.36, 141.37, 141.38, 141.39, 141.40, 141.41, 141.42, 141.43, 141.44, 141.45, 141.46, 141.47, 141.48, 141.49, 141.50, 141.51, 141.52, 141.53, 141.54, 141.55, 141.56, 141.57, 141.58, 141.59, 141.60, 141.61, 141.62, 141.63, 141.64, 141.65, 141.91, 141.92, 141.93, 141.94, 141.95, 141.96, 141.130, 141.131, 143.25, 143.37, 143.38, 143.39, 143.40, 143.42, 143.67, 143.72, 143.75 et 143.76

120. Le Gouvernement fait de l'autonomisation des femmes une priorité à tous les niveaux de l'État et est conscient des efforts importants qui doivent être fournis pour parvenir à l'égalité femmes-hommes et assurer la protection effective des femmes.

121. L'efficacité de la mise en œuvre des politiques sociales se heurte à chaque instant au manque de moyens et aux contraintes budgétaires. Le degré de priorité moindre accordé,

par le passé, au secteur des services sociaux a entraîné une affectation inéquitable des ressources et un déficit important en capital humain qualifié dans ce secteur.

122. Malgré ces obstacles, l'Autorité de protection de la famille a élaboré en 2016 une directive visant à apporter une aide financière aux fins de la prestation de services de soutien psychosocial aux victimes d'actes de violence sexuelle. Elle a également publié, en 2018, le règlement relatif au cadre de collaboration entre les principaux prestataires de services intervenant dans les affaires de violence familiale, qui définit une norme applicable en matière de soutien aux victimes, s'attarde sur le dispositif institutionnel mis en place et les responsabilités de chacun dans la lutte contre la violence familiale et définit les conditions minimales que doivent satisfaire les foyers d'accueil. Des consignes générales et principes directeurs s'appliquant spécifiquement à ces structures ont été adoptés au cours de la période considérée, mais n'ont eu que de peu d'effets, si bien que les capacités opérationnelles des foyers d'accueil laissent toujours à désirer. Le Gouvernement est résolu à allouer des ressources suffisantes à ces structures.

123. En 2016, le Ministère de l'égalité femmes-hommes, de la famille et des services sociaux a commencé à instituer, dans tout le pays, des groupes sociaux multisectoriels de proximité²², auxquels a été confié le rôle crucial de repérer les personnes et les familles vulnérables et de traiter les questions de société dans les îles. Des travaux sont en cours pour renforcer encore leur rôle auprès des populations insulaires.

124. Le Plan stratégique national de prévention de la violence familiale pour la période 2017-2021²³ définit un axe stratégique et fixe les priorités nationales aux fins de l'application effective de la loi sur la prévention de la violence familiale. Il a par la suite été synthétisé en une série d'objectifs détaillés à l'intention des parties prenantes dans le plan d'action national pour la prévention de la violence familiale pour la période 2018-2021, qui est en cours d'exécution.

125. L'absence de données de référence et de données ventilées par sexe sur le nombre de cas de violence familiale, le manque de travailleurs sociaux et de professionnels de santé qualifiés et le faible taux de rétention du personnel qualifié continuent d'entraver la bonne application de la loi. Le Gouvernement met à profit son partenariat avec les organisations de la société civile pour offrir un accompagnement et des services juridiques aux victimes d'actes de violence familiale.

126. En ce qui concerne les voies de recours judiciaire disponibles en cas de violence familiale, les statistiques indiquent qu'un total de 81 ordonnances de protection et mesures d'urgence ont été prises dans l'ensemble du pays pendant toute la période considérée. Les parties prenantes ont observé que les victimes montraient, de façon générale, une réticence à demander de telles dispositions et que les juges hésitaient à les prendre.

127. Le Gouvernement est déterminé à renforcer les ressources humaines et à sensibiliser le pouvoir judiciaire aux problèmes liés à la violence familiale. Des mesures sont également prises pour mettre en place un service d'assistance téléphonique consacré à la violence familiale.

128. Des activités ont été menées dans toutes les îles habitées des Maldives pour sensibiliser la population au problème de la violence familiale. Des séances d'information sur l'évaluation des risques, la planification de la sécurité et les ordonnances de protection, ainsi que des programmes de renforcement des capacités ont été organisés à l'intention des parties intéressées et des agents des forces de l'ordre. Les organismes concernés continuent de diffuser dans les médias des informations sur la violence familiale et les voies de recours judiciaire, même si ces initiatives manquent de continuité.

129. Afin de permettre l'enregistrement rapide de données statistiques, des discussions ont été menées avec les institutions concernées pour renforcer les mécanismes d'orientation en cas de violence familiale et favoriser le signalement et la collecte de statistiques. En 2019, une base de données sur la violence familiale a été créée à l'Autorité de protection de la famille et des instructions de codage ont été élaborées afin d'harmoniser les procédures suivies par tous les organismes concernés pour traiter les cas de violence familiale et de violence fondée sur le genre. Un module « violence familiale » a également été intégré à l'enquête démographique et sanitaire réalisée en 2016-2017²⁴ et la première étude nationale

de référence sur la violence familiale a été lancée, à l'initiative de l'Autorité de protection de la famille, en 2019.

130. Une conférence nationale sur la recherche en matière de violence familiale a été organisée en 2018 et une réunion publique organisée en 2017 avec des spécialistes de l'étude de l'Islam a permis à des théologiens de s'exprimer contre la violence familiale et de s'impliquer activement dans sa prévention.

131. L'adoption de la loi sur l'égalité des sexes, le 23 août 2016, a marqué une avancée importante dans ce domaine. Ce texte offre un cadre juridique global visant à détecter les cas de discrimination fondée sur le sexe dans tous les secteurs de l'État, prévoit des recours judiciaires et institutionnels et fait obligation aux parties intéressées de promouvoir activement la participation des femmes à tous les niveaux de la société.

132. Ce texte est le premier texte de loi adopté aux Maldives qui permet de lutter par des mesures concrètes contre toutes les idées et pratiques favorisant la discrimination à l'égard des femmes. Il interdit explicitement tout acte discriminatoire direct ou indirect, définit la discrimination fondée sur le sexe et précise que tout acte de violence à l'égard des femmes constitue un acte de violence sexiste.

133. En application de cette loi, toutes les institutions du secteur public et du secteur privé sont tenues de se doter de mécanismes de plainte, dont les décisions pourront être renvoyées devant le Tribunal du travail, devant lesquels les demandeurs pourront se présenter pour demander une indemnisation financière ou l'examen d'un acte discriminatoire présumé. En 2017, le Ministère de l'égalité femmes-hommes, de la famille et des services sociaux a publié une directive sur les conditions minimales que doivent satisfaire ces mécanismes et recensé les institutions dans lesquelles ils étaient déjà en place.

134. Le plan d'action stratégique prévoit la mise en œuvre effective de mesures visant à parvenir à l'égalité femmes-hommes dans la société, en particulier aux postes de décision de l'État. La Politique pour l'égalité des sexes a été approuvée par le Bureau du Président en septembre 2019 et un plan d'action pour l'égalité des sexes est en cours d'élaboration.

135. En septembre 2019, pour la première fois de l'histoire des Maldives, deux femmes ont été nommées à la Cour suprême. Cette décision capitale du Président et du Parlement a permis au Gouvernement de franchir une étape remarquable sur la voie de la parité femmes-hommes dans le système judiciaire maldivien. Sous le Gouvernement actuel, 35 % des ministres du Gouvernement, 43 % des ambassadeurs et 23,5 % des ministres d'État sont des femmes. Bien que celles-ci n'occupent actuellement que 4,7 % des sièges du Parlement, le Gouvernement est résolu à imposer des quotas en faveur des femmes qui devront être respectés aux élections internes des partis politiques.

136. En 2018, le Gouvernement a lancé un programme de prêts à faible taux d'intérêt pour aider les jeunes à surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans la création de microentreprises et petites et moyennes entreprises. La Société de financement du développement des petites et moyennes entreprises a été créée en 2019 pour encourager la participation des femmes dans ce secteur. Parmi les bénéficiaires de ces prêts en 2019, on comptait 34 % de femmes et de jeunes. Des travaux sont en cours pour mettre au point davantage de programmes de prêts et de mécanismes financiers non bancaires à l'intention des entrepreneuses.

137. La modification apportée à la loi sur la décentralisation permettra de mettre en œuvre une mesure importante en faveur de la participation égale des femmes à la vie politique en leur attribuant 33 % de l'ensemble des sièges des conseils locaux. En encourageant les femmes à se présenter à des élections, cette mesure leur offrira un tremplin pour s'affirmer en tant que chefs de file. Au total, ce sont au moins 384 femmes qui seront ainsi élues aux conseils locaux dans l'ensemble du pays en 2020.

138. La loi définit clairement les attributions des comités de promotion de la femme, impose aux conseils de leur allouer au moins 5 % du budget des subventions et fait obligation au Ministère des finances d'accorder à leurs membres une indemnité adéquate. Les comités de promotion de la femme recommenceront ainsi à participer activement au développement.

139. La deuxième loi portant modification de la loi sur la famille prévoit la reconnaissance par les institutions judiciaires des conventions pré-nuptiales favorisant une répartition équitable des biens acquis pendant le mariage.

140. En 2016, le Ministère de l'égalité femmes-hommes, de la famille et des services sociaux a lancé le programme « Girls Lead », dans le cadre duquel des filles sont placées en stage auprès de femmes occupant des postes de direction dans la fonction publique, le secteur privé et la société civile. En 2018, cette initiative a été prolongée sur une durée de six jours pour promouvoir les droits des filles et sensibiliser le public aux difficultés auxquelles elles sont confrontées dans les villages.

141. L'enquête démographique et sanitaire réalisée en 2016-2017 indique que les mutilations génitales féminines sont une pratique répandue aux Maldives, aussi le Gouvernement juge-t-il nécessaire de s'emparer de la question.

I. Enfants

Recommandations 141.21, 141.22, 141.23, 141.24, 141.25, 141.26, 141.27, 141.28, 141.29, 141.30, 141.31, 141.32, 141.33, 141.73, 141.79, 143.13, 143.35, 144.11, 144.12 et 144.14

142. Les Maldives ont adhéré au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications le 27 septembre 2019.

143. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a mis en œuvre des mesures importantes pour renforcer le cadre juridique relatif à la protection des enfants.

144. Parmi ces mesures, la nouvelle loi sur la protection des droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 2019²⁵, précise les droits de l'enfant et les responsabilités qui incombent aux parents aux fins de sa protection et de son bien-être et porte création de l'appareil d'État chargé de garantir la protection et le libre exercice des droits qui y sont énoncés.

145. Le nouveau texte de loi dispose expressément que les enfants ont le droit d'être protégés contre toute forme de discrimination, qu'ils ont le droit à la vie et qu'ils doivent être protégés contre tout préjudice physique ou moral, contre l'exploitation et contre tout autre facteur susceptible de compromettre leur bien-être.

146. Le texte interdit toute pratique traditionnelle ou culturelle susceptible de porter atteinte au bien-être et à la dignité de l'enfant, accorde une protection spéciale aux enfants ayant des besoins particuliers et fixe à 18 ans l'âge minimum légal du mariage, interdisant les mariages d'enfants. Il interdit également de condamner un mineur à la peine capitale et porte à 15 ans l'âge de la responsabilité pénale. Il interdit en outre de faire subir à un enfant toute forme de torture ou de peine inhumaine ou de cruauté.

147. La nouvelle loi impose aux parents l'obligation de faire primer à tout moment les intérêts de l'enfant, de s'acquitter de toutes les obligations de déclaration à la naissance et de veiller à ce qu'il reçoive les soins de santé, vaccins et autres traitements nécessaires à son bien-être mental et physique.

148. La loi sur la protection des droits de l'enfant prévoit la création d'un Conseil de protection des droits de l'enfant et de Services de protection de l'enfance et de la famille. Elle prévoit également la nomination d'un Médiateur pour les enfants, chargé de superviser son application.

149. Adoptée le 20 novembre 2019 pour garantir aux enfants en conflit avec la loi une protection spéciale dans le système de justice pénale, la loi sur la justice pour mineurs fait de la réinsertion une priorité et prévoit la création de mécanismes extrajudiciaires vers lesquels seront redirigés tous les mineurs actuellement en détention.

150. Cette loi prévoit la création de départements spécialisés dotés de personnel qualifié au Service de police des Maldives et au bureau du procureur général. De plus, les affaires pénales impliquant des mineurs seront exclusivement jugées dans des tribunaux pour

mineurs, par des juges spécialement formés, et il incombera au Département de la justice pour mineurs de veiller à l'application de la loi.

151. Malgré ces réformes, le Gouvernement est conscient que le système présente encore de nombreuses failles qui compromettent la sécurité des enfants. En 2019, 1 241 cas de violence contre des enfants, y compris d'abus sexuels, ont été signalés et pris en charge par le Ministère de l'égalité femmes-hommes, de la famille et des services sociaux. Bien que l'action du Gouvernement soit entravée par le manque de ressources mobiles et de personnel technique, des efforts considérables sont déployés par l'intermédiaire des centres d'appui à la famille et aux enfants dans 19 atolls pour assurer la protection des enfants. Le Gouvernement s'est donné pour priorité de rendre opérationnels les foyers d'accueil publics.

152. Des normes minimales s'appliquant aux foyers d'accueil publics et des consignes générales à l'intention du foyer pour enfants Kudakudhinge Hiya ont été adoptées afin d'améliorer les conditions dans ces structures, dont le personnel a été familiarisé à ces règles.

153. Campagne de sensibilisation lancée au niveau national en 2015, « Ahan » visait à donner aux enfants les moyens d'agir face à la violence, à les sensibiliser à la question, à encourager le signalement des cas et à apporter un appui aux victimes. Grâce à cette campagne, le Ministère de l'égalité femmes-hommes, de la famille et des services sociaux a réussi à s'adresser à plus de 4 300 enfants dans 8 atolls entre 2016 et 2018.

154. En 2017, le Ministère de l'égalité femmes-hommes, de la famille et des services sociaux a ouvert un numéro d'urgence gratuit à l'intention des enfants et lancé une application mobile « Ahan »²⁶ pour faciliter le signalement des actes de violence à leur égard.

155. Afin de préserver l'unité familiale, le Gouvernement a institué un congé de maternité de six mois et un congé de paternité d'un mois, lesquels sont appliqués dans tous les organismes d'État et dans 77,4 % des entreprises publiques. Des mesures sont prises pour mettre en place un service de garderie afin de réduire autant que possible les difficultés auxquelles sont confrontées les mères actives.

156. Dans le cadre du programme de logements sociaux « Hiyaa », le Gouvernement a attribué des logements aux parents isolés et aux parents des enfants ayant des besoins particuliers. L'indemnité de parent isolé accordée dans le cadre du programme de protection sociale a été revue à la hausse en 2019, passant de 3 000 rufiyaa (195 dollars É.-U.) à 10 000 rufiyaa (649 dollars É.-U.).

J. Personnes handicapées

Recommandations 141.117, 141.118, 141.119, 141.120 et 141.121

157. Le plan d'action stratégique propose de nombreuses lignes directrices pour accroître l'employabilité des personnes handicapées, améliorer leur accès aux infrastructures et aux traitements médicaux et renforcer les programmes de protection sociale.

158. La Constitution garantit une assistance adaptée aux personnes âgées et défavorisées de la part de leur famille, de la société et de l'État, et fait une place importante au principe de la non-discrimination fondée sur le handicap mental ou physique.

159. La loi sur le handicap²⁷ a porté création d'un Conseil du handicap chargé de superviser la mise en œuvre de ses dispositions. Le pays s'efforce actuellement de mieux faire appliquer cette loi et de restructurer le Conseil.

160. En l'absence de données primaires indiquant les catégories de handicap et la répartition géographique des personnes handicapées aux Maldives, les institutions concernées ne sont pas en mesure de concevoir ni de mener efficacement et en temps utile des programmes de formation professionnelle ou d'autres programmes de valorisation. Le registre actuel des personnes handicapées tenu par l'Agence nationale de protection sociale est incomplet et peu commode puisqu'il revient à celles-ci de se faire enregistrer de leur

propre initiative. Le plan d'action stratégique prévoit la mise en place d'un registre national d'ici à 2023. Le Ministère de l'égalité femmes-hommes, de la famille et des services sociaux élabore actuellement des lignes directrices aux fins de la classification des personnes handicapées. Une fois ces instruments achevés, les institutions concernées seront mieux à même de répondre aux besoins des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire.

161. Le manque d'accessibilité des bâtiments et la centralisation des soins de santé continuent de poser des difficultés aux personnes handicapées. Le Code de la construction adopté en 2019 impose de prévoir dans tous les bâtiments de services publics des voies d'accès pour les personnes handicapées en fauteuil roulant.

162. À l'heure actuelle, une allocation mensuelle de 2 000 rufiyaa (130 dollars É.-U.) est accordée à toutes les personnes handicapées enregistrées auprès de l'Agence nationale de protection sociale. En 2018, 7 771 personnes en bénéficiaient dans l'ensemble du pays. L'Agence nationale met actuellement la dernière main à la directive sur la détermination et la certification de l'incapacité, l'objectif étant d'appliquer une méthode cohérente pour déterminer quelles personnes remplissent les conditions requises pour recevoir cette allocation. Elle a également lancé un nouveau programme de protection sociale aux fins de la prise en charge, dans le cadre de l'assurance maladie, des soins thérapeutiques dispensés aux personnes handicapées.

163. En 2017, le Gouvernement a lancé la Politique d'égalité des chances pour tous et attribué 157 postes à des personnes handicapées. En 2018, ce sont 260 personnes handicapées qui ont été embauchées dans des entreprises publiques. À ce jour, 273 personnes handicapées sont toujours en poste et deux effectuent un stage rémunéré avec l'appui du Ministère de l'égalité femmes-hommes, de la famille et des services sociaux. Ce dernier continue d'apporter son soutien aux personnes handicapées dans leur recherche d'emploi.

164. Le Ministère de l'égalité femmes-hommes, de la famille et des services sociaux a organisé les expositions « Redhan », en 2016, et « Riveli », en 2019, afin de donner aux personnes handicapées l'occasion de présenter leur talent au grand public. Ces deux événements ont été un succès, plus de 60 personnes handicapées ayant participé à celui de 2019. En outre, l'École polytechnique des Maldives a lancé en 2019 le premier programme de formation professionnelle à l'intention de personnes malentendantes.

K. Migrants

Recommandations 141.71, 141.122, 141.123, 141.124, 141.125, 143.1, 143.2, 143.3, 143.4, 143.5, 143.6, 143.7, 143.8, 143.9, 143.21, 143.22, 143.23, 143.70 et 143.69

165. L'adoption de mesures relatives aux travailleurs migrants demeure un problème majeur. L'inadéquation entre l'offre de compétences et les besoins du marché du travail a accru la nécessité de recourir à cette main-d'œuvre. Les projections démographiques prévoient une augmentation du nombre de résidents étrangers, lesquels devraient compter pour environ 32 % de la population en 2020²⁸.

166. Les Maldives sont parties aux huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail depuis janvier 2013 et la loi relative à l'emploi²⁹ continue de régir tous les aspects du travail. Tous les travailleurs relevant de la juridiction maldivienne peuvent saisir l'Autorité chargée des relations de travail et le Tribunal du travail en cas de litige.

167. La cinquième loi portant modification de la loi relative à l'emploi³⁰ prévoit des dispositions bien précises en vertu desquelles le Ministère du développement économique est habilité à imposer des sanctions administratives aux employeurs dérogeant à l'obligation qui leur est faite de payer aux travailleurs migrants un salaire, des indemnités et d'autres éléments de rémunération. L'impôt sur les fonds rapatriés a été supprimé à la suite de l'adoption de la loi relative à l'impôt sur le revenu, en 2019.

168. Une version révisée du règlement relatif aux agences de placement a été adoptée en juillet 2019. Ce texte rend obligatoire la création, par ces agences, de guichets de services accessibles au public et le recours à des agences immatriculées et réglementées dans le pays d'origine aux fins du recrutement de travailleurs migrants. Il dispose en outre que le Ministère du développement économique est habilité à inscrire sur une liste noire les agences qui enfreignent la loi relative à l'emploi ou les lois visant à lutter contre la traite des êtres humains.

169. La loi relative à l'emploi, la directive sur l'emploi des étrangers, la politique relative à la délivrance du permis de travail et les procédures y afférentes sont en cours de révision afin de rationaliser les droits et responsabilités relatifs à l'emploi de travailleurs migrants. En outre, des travaux sont en cours pour mettre au point une norme relative au logement des travailleurs migrants. À la mi-2019, l'Autorité chargée des relations de travail a lancé un portail en ligne pour aider les conseils locaux à tenir un registre des expatriés.

170. Au cours des années précédentes, les organismes concernés ont échoué à diagnostiquer les problèmes sous-jacents à la question des travailleurs migrants. Il aurait fallu faire du renforcement des politiques en la matière une priorité nationale. Le manque de coordination institutionnelle et de cohérence dans l'action menée par les organismes publics par le passé n'a fait qu'aggraver la situation.

171. Le Gouvernement actuel est malgré tout résolu à trouver les causes profondes du problème et à rassembler toutes les forces en présence pour y apporter une solution.

172. À cette fin, un groupe de travail national sur les questions liées aux travailleurs migrants a été créé le 17 septembre 2019 afin de définir une ligne de conduite sur toutes les questions relatives aux travailleurs migrants. Un programme de régularisation a été lancé en septembre 2019, pour une période d'un an. Il s'agit de régulariser la situation des travailleurs sans papiers, de garantir qu'ils aient accès aux services, de les placer auprès de nouveaux employeurs et, à l'inverse de ce que prévoyait l'ancien programme de rapatriement volontaire, de leur permettre d'être rapatriés sans frais ni pénalité dans leur pays. En décembre 2019, 14 056 travailleurs migrants avaient demandé à être inscrits dans ce programme. Des cartes d'immatriculation sont délivrées dans l'attente de la fin de la procédure de vérification afin de faciliter l'accès aux services, tels que les soins de santé. Cela permet de remédier à une faille fondamentale du système, à savoir l'impossibilité, pour les travailleurs sans papiers, de bénéficier de services de santé.

173. Le Gouvernement étudie sa position sur les recommandations 143.1, 143.2, 143.3, 143.4, 143.5, 143.6, 143.7, 143.8, 143.9, 143.21, 143.22, 143.23 et 143.70.

L. Traite des personnes

Recommandations 141.66, 141.67, 141.68, 141.69, 141.70, 141.72, 143.19 et 143.22

174. Les Maldives ont adhéré au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, le 14 septembre 2016. Le Comité directeur national chargé de la lutte contre la traite des êtres humains a été créé en 2016, dans la foulée de l'adoption de la loi sur la lutte contre la traite des êtres humains. Il a tenu des réunions régulières jusqu'en 2017, période à laquelle le manque de volonté et de personnel et des problèmes concernant sa composition ont entraîné une interruption de ses travaux. Il a donc été dissous, avant d'être reconstitué et convoqué à nouveau en 2019.

175. Le Comité a élaboré un plan d'action national pour la lutte contre la traite des êtres humains, dont la mise en œuvre est suivie par un comité technique multisectoriel formé au début de 2016. Il a adopté et publié des directives relatives à la détection des victimes en février 2016 et lancé un certain nombre de programmes de sensibilisation pendant la période considérée. Un numéro national d'urgence a été mis en place à l'intention des victimes et des activités de communication ont été menées pour faciliter le signalement des victimes de la traite des êtres humains et du travail des enfants.

176. Afin d'améliorer le suivi et la collecte de données, le Service de police des Maldives a mis au point en 2017 un système de gestion des dossiers qu'il a intégré à son système d'information en 2018. Toutes les nouvelles recrues du Service d'immigration des Maldives sont tenues de suivre un module de formation obligatoire consacré à la lutte contre la traite des êtres humains.

177. En 2016, des poursuites ont été engagées pour la première fois contre trois personnes accusées d'avoir enfreint la loi sur la lutte contre la traite des êtres humains, aboutissant à des condamnations pour traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. En 2019, le Service d'immigration des Maldives a transmis 27 cas de recrutement frauduleux et de trafic d'êtres humains présumés au Service de police des Maldives. Des poursuites ont été engagées contre quatre personnes, dont les procès sont en cours. Le 19 février 2019, 24 sociétés de recrutement ont été inscrites sur la liste noire du système Expat Online et le Ministère du développement économique a depuis lors cessé de leur fournir des services administratifs.

178. Les condamnations continuent d'être rares en raison du manque d'expertise technique à des fins d'enquête et de poursuites pénales et au sein du système judiciaire. Le nombre limité de traducteurs, le défaut de représentation en justice devant les tribunaux et les retards pris dans les procédures conduisent à autant de violations des droits des victimes. Les contraintes budgétaires et l'absence de structures permanentes d'accueil et de soutien pour les victimes sont des obstacles supplémentaires à l'efficacité de la lutte contre la traite des êtres humains.

179. Les Maldives s'efforcent d'adopter les modifications législatives nécessaires pour harmoniser la définition de la traite des êtres humains avec celle qu'en donne le Protocole relatif à la traite des personnes et à remanier le Comité directeur national chargé de la lutte contre la traite des êtres humains. Le programme de régularisation lancé en septembre 2019 à l'intention des travailleurs migrants permet aux pouvoirs publics de détecter les victimes de la traite et de les prendre en charge. Ainsi, deux victimes qui étaient hébergées dans un foyer d'accueil temporaire ont été placées auprès de nouveaux employeurs et réintégrées à la société.

IV. Défis liés au développement

A. Drogues et infractions liées aux drogues

Recommandation 141.99

180. Entre 2016 et 2018, 6 643 infractions liées aux drogues³¹ ont été traitées par les forces de l'ordre et, en 2018, 1 043 personnes ont été arrêtées pour des infractions liées aux drogues³². Parmi les infractions signalées au Service de police des Maldives pendant la période considérée, 15 % concernaient directement les drogues, compte non tenu des infractions commises sous l'effet de celles-ci. Le caractère généralisé de l'usage de substance dans la population a une action délétère sur la jeunesse et la main-d'œuvre maldiviennes.

181. Les objectifs généraux du Gouvernement dans la lutte contre la drogue et la violence reposent sur une réadaptation globale et efficace et la réinsertion des personnes concernées. À cette fin, l'Agence nationale des stupéfiants propose des programmes de désintoxication, des programmes de traitement en établissement et en établissement de jour, des traitements d'entretien à la méthadone et des programmes de traitement de proximité. Entre 2016 et 2019, 1 574 personnes ont suivi avec succès un de ces programmes de traitement et 2 602 personnes ont assisté à des séances d'information et de sensibilisation sur les drogues ou à des séances d'information sur les services de traitement dans le cadre de programmes d'intervention ciblés. Le premier chiffre ne représente cependant qu'une faible proportion des personnes concernées par le problème.

182. Des programmes de réadaptation sont menés dans les prisons à l'intention des usagers de drogues afin de leur apporter un soutien psychologique, de leur donner des compétences psychosociales et de prévenir la récidive. Depuis 2018, l'Agence nationale des

stupéfiants mène des programmes spéciaux en collaboration avec l'Unité de la justice pour mineurs pour lutter contre l'abus de drogues chez les mineurs. En 2019, 14 mineurs ont bénéficié de ses services.

183. L'efficacité des services de réadaptation proposés par l'Agence nationale des stupéfiants et dans les prisons pâtit du grave manque d'infrastructures, de la pénurie de personnel technique qualifié et de l'absence de mécanismes de suivi.

184. Pour remédier aux insuffisances infrastructurelles, trois centres de désintoxication et de traitement de proximité ont été créés en 2019 dans différentes régions des Maldives et des fonds ont été alloués à la construction d'un centre de réadaptation réservé aux femmes. Des programmes de traitement personnalisés visant à répondre aux besoins des usagers de drogues mineurs sont également en cours d'élaboration et des dispositifs sont promus pour faciliter le recours à des services de réadaptation dans des centres à l'étranger. Le plan d'action stratégique prévoit une analyse complète des lacunes présentées par les mécanismes de prévention et la mise en place de programmes de prévention de portée globale dans l'ensemble du pays.

B. Manque de capacités

Recommandations 141.8, 141.9, 141.10, 141.11, 141.12, 141.13, 141.14, 141.15 et 141.97

185. La pénurie de ressources humaines qualifiées est une préoccupation majeure dans tous les secteurs aux Maldives. Ainsi, le secteur de la santé maldivien est tributaire des professionnels étrangers en raison du manque de médecins locaux qualifiés. Le taux élevé de renouvellement, en particulier dans le système de santé, compromet souvent la qualité et la continuité des services. De même, il y a un besoin urgent de travailleurs sociaux qualifiés sur l'ensemble du territoire. Le secteur de l'éducation affiche également une demande en universitaires et en professionnels qualifiés, notamment aux fins de la prise en charge des enfants ayant des besoins particuliers. De la même manière, les forces de l'ordre et le personnel judiciaire ont besoin d'être formés et sensibilisés aux questions relatives aux droits de l'homme et aux dialogues qui se mettent en place dans ce domaine. Il est urgent de concevoir un plan de développement humain pour renforcer les compétences des ressources humaines aux Maldives.

186. Le Ministère de l'enseignement supérieur a récemment effectué une analyse des besoins en formation dans le pays et une unité chargée de la formation professionnelle a été créée au Ministère du développement économique. Des travaux sont en cours pour proposer des formations aux travailleurs sociaux, une attention particulière étant portée aux centres d'appui à la famille et aux enfants souffrant d'un manque de personnel dans les îles.

187. Le plan stratégique du Service de police des Maldives³³ pour la période 2019-2024 vise à réformer l'institution par une approche du maintien de l'ordre respectueuse des droits et fixe comme priorité la formation de tous les agents à la déontologie et aux droits de l'homme. La Commission nationale des droits de l'homme a collaboré avec les responsables des programmes scolaires pour renforcer l'enseignement des droits de l'homme dans les écoles, mène des activités de sensibilisation par l'intermédiaire de « clubs des droits de l'homme » et, en sa qualité de mécanisme national de prévention, a organisé en 2019 trois séances d'information qui ont permis de sensibiliser 85 agents pénitentiaires aux dispositions de la Convention contre la torture et aux Règles Nelson Mandela.

188. Le plan d'action stratégique fait du renforcement des ressources humaines un principe fondamental dans tous les secteurs, dont l'application permettra au pays de disposer de suffisamment de ressources humaines à long terme.

C. Questions nouvelles

189. La forte dépendance des Maldives au tourisme et la forte densité démographique de la région de la capitale, où sont centralisées des infrastructures critiques, obligent le pays à se montrer vigilant face à une menace terroriste potentielle. En s'obstinant à nier l'existence de l'extrémisme violent, les précédents gouvernements ont indirectement contribué à

l'exacerber. Le Gouvernement actuel est le premier à reconnaître publiquement la présence de l'extrémisme violent dans le pays et à en révéler toute l'ampleur.

190. Le Gouvernement est déterminé à lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation. Son objectif premier est de favoriser un dialogue national sur la question et, surtout, de protéger les droits des groupes vulnérables mis en danger par les pratiques extrémistes. Le président Solih a convoqué, dans le cadre du Conseil national de sécurité, un sous-comité chargé de définir et de mettre en œuvre dans les meilleurs délais des mesures à cet effet.

191. L'importante modification apportée à la loi sur la prévention du terrorisme le 10 octobre 2019 donne suite à un certain nombre de recommandations formulées dans des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et définit le rôle de chaque institution dans la lutte contre le terrorisme. En application de cette loi, le Bureau du Président a publié, le 19 septembre 2019, la liste des organisations désignées comme groupes terroristes.

192. Le Centre national de lutte contre le terrorisme mène actuellement des travaux aux fins de l'adoption d'un plan d'action national multisectoriel visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent. Des directives générales ont été élaborées pour sensibiliser les autorités locales à ces questions dans les îles.

V. Conclusion

193. À l'issue de leur deuxième Examen périodique universel, en 2015, les Maldives se sont engagées à prendre un certain nombre de mesures concrètes, dont un pourcentage important a été exécuté au cours de l'année écoulée.

194. Toutefois, le pays doit relever des défis de taille pour restaurer l'intégrité des institutions, consolider le régime démocratique et, plus important encore, promouvoir et protéger les droits de l'homme.

195. Les Maldives réaffirment à leurs partenaires leur volonté de défendre les valeurs démocratiques dans l'action qu'elles entreprennent pour ouvrir la voie à de nouvelles dimensions du développement. Elles continuent d'attacher la plus grande importance à l'Examen périodique universel et présenteront un rapport intermédiaire sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans ce cadre.

Notes

- ¹ Annex 1.
- ² Presidential Commission on Investigation of Murders and Enforced Disappearances- Established via a Presidential Decree on 17 November 2018.
- ³ Presidential Commission on Corruption and Asset Recovery- Established via a Presidential Decree on 17 November 2018.
- ⁴ Presidential Action Committee established on 24 January 2019.
- ⁵ Presidential Committee to Investigate Government Housing Schemes Issues established on 31 December 2018.
- ⁶ http://agoffice.gov.mv/v4/wp-content/uploads/2016/12/NHRAP_EN.pdf
- ⁷ <https://presidency.gov.mv/HundredDays/Index/>
- ⁸ <https://presidency.gov.mv/SAP/>
- ⁹ <http://statisticsmaldives.gov.mv/yearbook/2019/-> Table 7.1
- ¹⁰ (though there was a single imported case reported in 1994).
- ¹¹ Undertaken in partnership with the UN Population Fund.
- ¹² Section 34 of the Disaster Management Act.
- ¹³ Undertaken in collaboration with UNDP.
- ¹⁴ <http://agoffice.gov.mv/v4/wp-content/uploads/2019/10/ASSESSMENT-OF-THE-JUSTICE-SECTOR-REFORM-PROPOSALS.pdf> – conducted in partnership with UNDP.
- ¹⁵ Enacted on 23 July 2019.
- ¹⁶ Formulated in partnership with the American Bar Association.
- ¹⁷ Enacted on 27 June 2019.
- ¹⁸ Formulated in collaboration with UNDP.

- ¹⁹ Formulated in collaboration with UNDP.
- ²⁰ Established through the Arbitration Act of 2013.
- ²¹ Enacted on 17 November 2019.
- ²² Undertaken in collaboration with UNICEF.
- ²³ http://fpa.gov.mv/uploads/publications/guidelines/Maldives_Domestic_Violence_Prevention_Strategic_Plan_2017-2021_FINAL_23_4_17.pdf
- ²⁴ Published in December 2018.
- ²⁵ This Act will come into force on 20 February 2020.
- ²⁶ Developed in collaboration with UNICEF and MPS.
- ²⁷ Enacted on 8 July 2010.
- ²⁸ Maldives Population Projections 2014-2054.
- ²⁹ Enacted in 2008.
- ³⁰ Enacted on 25 August 2016.
- ³¹ <http://statisticsmaldives.gov.mv/yearbook/2019/> – Table 8.8.
- ³² <http://statisticsmaldives.gov.mv/yearbook/2019/> – Table 8.13.
- ³³ https://www.police.gov.mv/strategic_plan/STRATEGIC_PLAN_ONLINE.pdf
-